

LES RESOLUTIONS DU DIALOGUE INTER-MALIENS POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION NATIONALE

PHASE NATIONALE / 06-10 MAI 2024, BAMAKO

THEMATIQUE « PAIX, RECONCILIATION ET COHESION SOCIALE »

RESOLUTION N° 1.

Les délégués au Dialogue inter-Maliens pour la paix et la réconciliation nationale, réunis au Centre International de Conférence de Bamako (CICB) du 06 au 10 mai 2024,

- Constatant l'absence de paix et de sécurité sur la quasi-totalité du territoire national, depuis plusieurs années, à cause notamment des conflits intra et intercommunautaires, des litiges fonciers, du banditisme urbain et périurbain, de la prolifération des armes légères et de guerre, de la rébellion et du terrorisme,
- Conscients de l'impact de cette situation sur la cohésion sociale, le vivre ensemble et l'unité nationale, la stabilité politique et le développement économique et social du Mali,
- Considérant que la crise multidimensionnelle de 2012, déclenchée par des acteurs internes appuyés par des puissances extérieures, a impacté tous les segments de la société, l'économie nationale et certaines institutions de la République,
- Considérant que notre pays est devenu un terrain de jeu d'intérêts et de convoitises internationales, en raison de la richesse de son sol et de son sous-sol,
- Considérant que pour atteindre leurs ambitions, certaines puissances aux ambitions hégémoniques ont instrumentalisé des acteurs nationaux,
- Considérant que les difficultés économiques et sociales induites par la situation sécuritaire entravent la paix et la stabilité essentielles au progrès social et au développement,
- Convaincus que la paix, la sécurité et la stabilité sont indispensables aux investissements productifs, au plein emploi, au progrès social et au développement harmonieux de notre pays,

COMITE DE PILOTAGE DU DIALOGUE INTER-MALIENS POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION NATIONALE-MAI 2024



- Constatant que face à l'ampleur des questions de sécurité, les Forces armées et de sécurité ne peuvent, à elles seules, assurer la sécurité des personnes, des biens et des frontières,
- Convaincus de la nécessité d'une participation active de tous les Citoyens du pays à la sécurité nationale,
- Considérant que l'intégration de la paix et de la sécurité dans la gouvernance démocratique globale est une nécessité absolue pour faire de chaque Citoyen malien un Gardien de la paix et un Agent de la sécurité du pays,
- Sachant que cette participation citoyenne à la sécurité nationale passe nécessairement par une « Gouvernance partagée de la paix et de la sécurité »,
- Considérant que la « gouvernance partagée de la paix et de la sécurité » implique un dispatching judicieux des rôles et des responsabilités entre tous les acteurs de la vie sociale : forces armées et de sécurité, administration générale, partis politiques, organisations de la société civile, collectivités territoriales, conseils de village, de quartier et de fraction, etc.,
- Convaincus que pour instaurer une paix et une sécurité pérennes, gages de stabilité politique, de développement économique harmonieux et de progrès social, chaque citoyen malien doit se considérer comme un agent de la sécurité du pays,

SOUMETTENT A LA DECISION DU PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT :

L'opérationnalisation du concept de : « **Gouvernance partagée de la paix et de la sécurité** »

qui implique une distribution judicieuse des rôles et des responsabilités entre tous les acteurs de la vie sociale, à savoir : les forces armées et de sécurité, l'administration générale, les partis politiques, les organisations de la société civile, les collectivités territoriales, les conseils de village, de quartier, de fraction, etc.



THEMATIQUE « PAIX, RECONCILIATION ET COHESION SOCIALE »

RESOLUTION N° 2.

Les délégués au Dialogue inter-Maliens pour la paix et la réconciliation nationale, réunis au Centre International de Conférence de Bamako (CICB) du 06 au 10 mai 2024,

- Considérant la pertinente analyse du Gouvernement de la Transition à travers le Communiqué N° 065 du 25 janvier 2024 relatif à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger (APR),
- Considérant l'inapplicabilité absolue de cet accord,
- Considérant le changement de posture de certains groupes signataires de l'Accord devenus des terroristes,
- Considérant que ces acteurs sont poursuivis par la justice pour avoir commis et revendiqué des actes terroristes,
- Considérant l'incapacité de la médiation internationale à garantir le respect des termes de l'Accord par les groupes armés signataires,
- Considérant l'instrumentalisation de l'Accord par certains membres de la médiation internationale,
- Tirant les enseignements de toutes les rébellions au Mali, de 1963 à 2012, et des accords subséquents,
- Capitalisant sur les acquis de ces accords afin de restaurer la paix et la sécurité à travers un processus de réconciliation nationale visant à renforcer la cohésion sociale, le vivre ensemble et l'unité nationale,

SOUMETTENT A LA DECISION DU PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT :

- la mise en place d'un Comité de sages et d'experts pluridisciplinaires en vue de la rédaction d'une « **CHARTRE NATIONALE POUR LA PAIX, LA SECURITE, LA COHESION SOCIALE ET LE VIVRE ENSEMBLE** ».

Fait à Bamako, le 10 mai 2024

COMITE DE PILOTAGE DU DIALOGUE INTER-MALIENS POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION NATIONALE-MAI 2024



THEMATIQUE :

« QUESTIONS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES »

RESOLUTION :

- Constatant les défis politiques et institutionnels auxquels notre Nation est confrontée, y compris les divisions politiques, les conflits inter et intracommunautaires, le chômage, la corruption, la délinquance financière, l'enrichissement illicite, l'impunité, la pléthore des partis politiques et des associations, la récurrence des crises électorales et la crise de confiance entre les citoyens et leurs représentants ;
- Constatant la fragilité des institutions et les difficultés liées à la mise en œuvre de la décentralisation et de la réorganisation administrative et territoriale ;
- Considérant la nécessité de la dépolitisation et de la neutralité de l'Administration pour une plus grande transparence et l'efficacité dans la gestion de l'action publique ;

LES PARTICIPANTS AU DIALOGUE INTER-MALIENS POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION NATIONALE SOUMETTENT A LA DECISION DU PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT :

La prise de mesures fortes pour affirmer la souveraineté nationale, assainir le climat politique et social, conduire les réformes nécessaires pour la consolidation de la démocratie, renforcer l'autorité de l'Etat pour une plus grande crédibilité des institutions et rétablir la confiance entre les acteurs en vue de restaurer la paix et de réconcilier les Maliens.

Fait à Bamako, le 10 mai 2024



THEMATIQUE « ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE »

RESOLUTION :

Les délégués au Dialogue inter-Maliens pour la paix et la réconciliation nationale, réunis au Centre International de Conférence de Bamako (CICB) du 06 au 10 mai 2024,

- considérant les recommandations émanant du dialogue inter-maliens pour la paix et la réconciliation nationale, notamment sur la Thématique 3 : « Économie et développement durable » et soulignant la nécessité d'actions concertées pour promouvoir le développement durable et la cohésion sociale au Mali ;
- considérant les défis persistants en matière de gouvernance, de sécurité, d'éducation, de santé, d'infrastructures, d'agriculture, de développement économique et de protection sociale identifiés dans les recommandations du dialogue inter-maliens ;
- considérant l'importance de mettre en œuvre des politiques et des programmes stratégiques pour répondre aux besoins prioritaires de la population malienne et favoriser la stabilité et la croissance économique ;
- considérant que les changements climatiques affectent gravement nos systèmes de production agricoles et que ce phénomène s'amplifie ;
- sachant que la condition incompressible de toute vie humaine est l'alimentation,

**SOUMETTENT A LA DECISION DU PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT :**

La reprise en main de tous les secteurs stratégiques de l'économie malienne, dont la souveraineté monétaire ;

la modernisation et le développement des infrastructures économiques et de production pour favoriser la création d'emplois et une croissance économique durable ;

L'orientation des efforts vers la production, la productivité agricoles et l'amélioration du cadre de vie en vue d'assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires et nutritionnelles.

Fait à Bamako, le 10 mai 2024

COMITE DE PILOTAGE DU DIALOGUE INTER-MALIENS POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION NATIONALE-MAI 2024



THEMATIQUE « ASPECTS SECURITAIRES ET DEFENSE DU TERRITOIRE »

RESOLUTION :

Les participants au Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale,

- Considérant l'immensité du territoire et les défis sécuritaires à relever ;
- Considérant les solutions et recommandations susmentionnées,

**SOUMETTENT A LA DECISION DU PRESIDENT DE LA
TRANSITION, CHEF DE L'ETAT :**

Le renforcement continu des capacités opérationnelles des Forces Armées et de Sécurité et le maillage du territoire par celles-ci à travers les actions ci-après :

- *Renforcer la synergie interministérielle en matière de défense et de sécurité ;*
- *Déconcentrer le recrutement ;*
- *Mener une politique de cantonnement, de désarmement, de réinsertion socio-économique et d'intégration des groupes armés ;*
- *Renforcer les unités en effectifs, en moyens d'intervention et de projection pour réduire les délais ;*
- *Doter les zones de défense de moyens adéquats leur permettant d'opérer dans un isolement relatif ;*
- *Etoffer et dynamiser les ateliers centraux de Markala ;*
- *Conduire des opérations de grande envergure dans les localités sous emprise pour mettre hors d'état de nuire les groupes armés.*

Fait à Bamako, le 10 mai 2024



THEMATIQUE « GEOPOLITIQUE ET ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL »

RESOLUTION :

Les participants au Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale,

- **Considérant** l'agression des forces obscures et terroristes contre la nation malienne depuis des décennies,
- **Considérant** la dimension géopolitique de cette agression,
- Considérant la richesse du sol et du sous-sol maliens en ressources minières,
- Considérant la convoitise de puissances extérieures sur ces ressources minières,

SOUMETTENT A LA DECISION DU PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT :

1. La prise de mesure de renforcement des secteurs économiques vecteurs de développement liés à nos réalités géopolitiques en mettant l'accent sur le secteur de l'or, du pétrole, du gaz, de l'hydrogène et du lithium ; le secteur de l'agriculture notamment le coton et le blé ; le secteur de l'élevage par la création de zones prioritaires de transhumance avec la multiplication de points d'eau, de zones de package, de passages, de pâturages et l'organisation de la transhumance transnationale ainsi que l'élaboration d'un plan de redressement du secteur de l'énergie;
2. Intensification de l'exploration et la réalisation de forages dans les domaines pétrolier et gazier tout en créant les conditions favorables aux investisseurs nationaux.

Fait à Bamako, le 10 mai 2024

